



Titre de séjour demande de titre de séjour

Par **farida**, le **06/01/2009** à **18:25**

ma soeur a 42 ans actuellement, elle est arrivée à l'âge de 3 ans, mon père est un ancien combattant (maroc), à 18 ans mon père l'a marié au maroc, son mari lui a enlevé ses papiers avec interdiction de retourner en france, violences conjugales pendant 20 ans, 3 enfant 21,18,16 ans; il y a 4 ans elle arrive à avoir un visa touristique, elle rentre en France fait une demande de titre de séjour au préfet de dijon et refus ensuite appel à dijon et appel au tribunal administratif de lyon rejet également avec comme raison que sa vie familiale est au maroc alors qu'elle a obtenu son divorce nous ne savons plus comment faire elle peut saisir la cours de cassation mais pourquoi faire y a til encore une chance qu'elle puisse obtenir ses papiers merci